



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 4002, POUDRE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	228-1000R

APPELLATION CHIMIQUE	
FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	(450) 646-1290

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Peroxyde de dibenzoyle.	94-36-0	0↔5	5	10
Phtalate de Dicyclohexyl.	84-61-7	0↔5	Non établi.	Non établi.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non déterminé.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	2.56	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre fine blanche / sans odeur.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non applicable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL	Non applicable.
Extincteurs	Jet d'eau, mousse, extincteurs secs, dioxyde de carbone.			
Procédures spéciales	Utiliser en cas d'incendie un équipement de respiration autonome.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. La substance peut se décomposer pour former des mélanges inflammable et/ou explosifs dans l'air.			



SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable à des températures et des conditions d'entrepôts normaux.
Conditions à éviter	Éviter d'utiliser le produit dans des aires non-ventilées.
Incompatibilité	Aucun.
Produits dangereux de décomposition	La décomposition du peroxyde peut arriver à 70 °C (185 °F).
Polymérisation dangereuse	Aucune.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau propre en gardant les paupières ouvertes pour au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver les régions affectées avec de l'eau.
Inhalation	Aucune intervention médicale n'est indiquée car le composé ne devrait pas représenter un risque par inhalation. Consulter une assistance médicale si nécessaire.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Peut être une source d'irritation.
Peau	Aucune donnée concernant une éventuelle sensibilisation/irritation de la peau.
Inhalation	Une surexposition démesurée à des particules nuisibles peut causer une irritation du système respiratoire et cela indépendamment de la manière que les particules ont été générées.
Ingestion	Aucune donnée concernant la toxicité de la poudre lors de l'ingestion. Il est prévu que la toxicité devrait être faible.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	Aucun.
Effets tératogènes et/ou autres.	Aucun.
Sensibilité épidermique	Sauf pour la sensibilisation de la peau, des expositions répétées à des résines époxy à faible poids moléculaire de ce type ne devraient pas provoquer des effets indésirables significatifs
Sensibilité respiratoire	Non disponible.
Matériaux synergiques	Non disponible.



SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage et mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés est aussi recommandée; ainsi que l'utilisation de vêtement aux longues manches.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre de type A approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le niveau de protection
Ouïe	Selon le besoin (OSHA 1910-215).
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 1

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Aspirer ou balayer le produit avec un produit spécialisé à cet effet ou du brin de scie ou du sable. Lors du nettoyage, garder le taux de particules en aérosol au minimum. Ventiler et laver après l'enlèvement du déversement.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées. Ne pas incinérer dans des contenants fermés.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Endroits frais et bien ventilés. De préférence, ne pas dépasser les 25°C (77°F).
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Garder les contenants fermés dans le but de prévenir l'absorption d'eau et autres contaminations.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. Dénomination d'exp. TDG/UN: Non réglementé. Numéro UN: Non réglementé Classe de danger: Non réglementé. Groupe d'emballage: Non réglementé. Exemption TDG: Non réglementé. Étiquette: Non réglementé. Classe IATA: Non réglementé. Classe IMDG: Non réglementé.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 1



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Aucun de listé.
Persistance et Dégradation	Aucun de listé.
Toxicité	Non toxique.
Impact des effluents traités	Aucun de connu.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System